



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Question orale

Offre d'emploi VTC

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

Publiée le 15 mars 2026 sur le site de la Confédération Job-room, une offre d'emploi pour une activité dite de chauffeur VTC (pour Véhicule de Transport avec Chauffeur) à Delémont interroge le groupe socialiste. En effet, l'annonce mentionne explicitement deux critères : «aucun salaire fixe» et «une rémunération limitée à 45% du chiffre d'affaires».

Une telle rémunération ne garantit manifestement pas le respect du salaire minimum cantonal, alors même que la relation de travail semble clairement établie, avec des règles de présentation, un lien de subordination et des missions définies.

Face à ce contournement probable du droit du travail et du salaire minimum jurassien, le Gouvernement entend-il solliciter le Service de l'économie et de l'emploi afin d'obtenir des clarifications auprès de l'auteur de cette annonce et de prévenir la diffusion de telles offres à l'avenir ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Florence Chaignat

Delémont, 25 mars 2026